



# Du diagnostic au Projet d'Aménagement Stratégique

**Atelier de  
concertation  
environnementale**

30 mai 2023



# QU'EST-CE QU'UN SCoT ?



→ En l'absence de SCoT, les communes sont sous le régime de la constructibilité limitée (ouverture de zones d'urbanisation futures sous accord du Préfet).



# QU'EST-CE QU'UN SCOT ?



- Des études thématiques ont été menées pour venir constituer un diagnostic global de l'Oisans
- Ce diagnostic soulève des enjeux qui nourrissent le Projet d'Aménagement Stratégique



# LES ETAPES DE LA PROCEDURE

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE QUI PRESCRIT L'ÉLABORATION DU SCOT**  
Mentionnant les motifs et définissant les modalités de la concertation

15 décembre 2022

Notification au Préfet –  
transmission du porter à  
connaissance (PAC)

Notification aux  
personnes publiques  
associées

## ÉLABORATION DU DOSSIER DE SCOT

ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC (QUI EST EN ANNEXE DU SCOT ET NON UNE PIÈCE SPÉCIFIQUE) **Fin 2022**

**1 - ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT STRATÉGIQUE** **Juillet**

**2 - ÉLABORATION DU DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS** **Fin 2023**

**3 - ÉLABORATION DES ANNEXES**

### MODALITES DE CONCERTATION

3 réunions  
publiques  
3 ateliers  
thématiques  
Animation  
estivale  
Articles  
Registre

Concertation  
avec les  
**personnes  
publiques  
associées** :

- Diagnostic
- PAS
- DOO



Un site internet dédié



Une adresse : <https://www.oisans2040.fr/>

La possibilité de retrouver l'ensemble des documents  
(diagnostics thématiques)

Des informations sur les réunions publiques

Des outils de concertation en ligne  
(quizz, questionnaire, boîte à idées,  
cartographie participative)

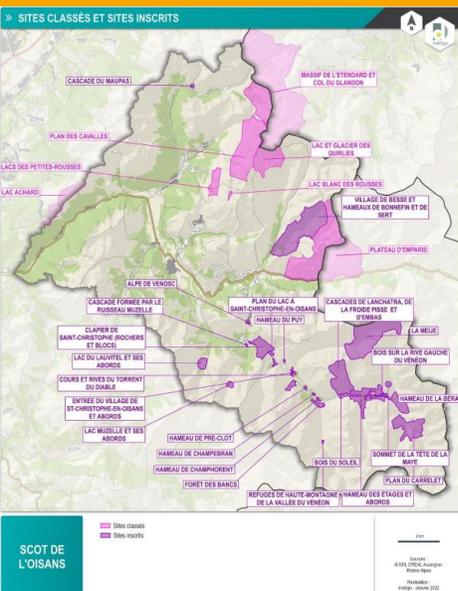




# Synthèse du diagnostic Zoom sur l'environnement

Présentation réalisée lors de la concertation du 5 avril 2023  
Documents disponibles sur le site [Oisans2040.fr](https://oisans2040.fr)

# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



## Paysage et patrimoine

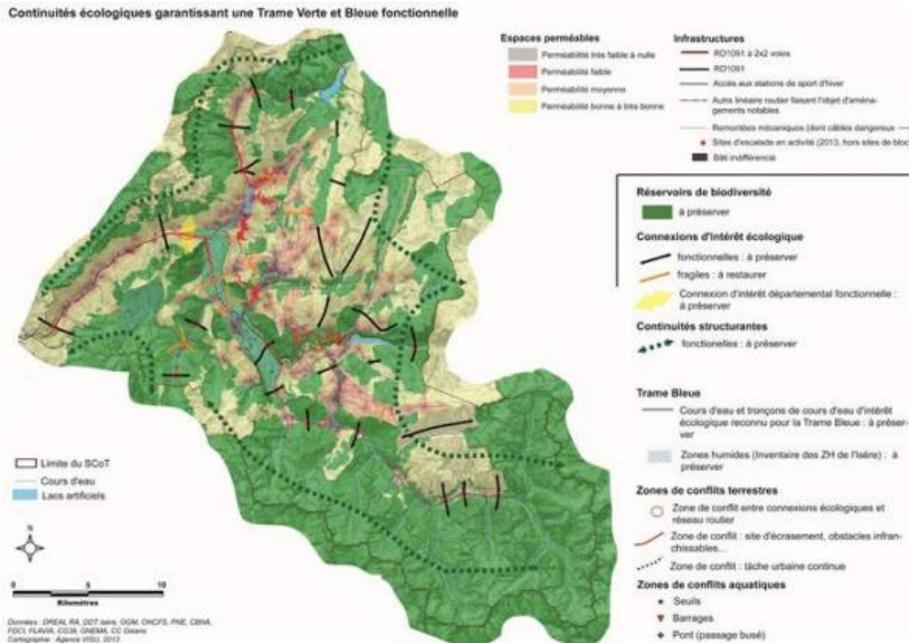
- ✓ Des massifs emblématiques, des reliefs puissants et dominants ;
- ✓ Des vues majestueuses en balcon et belvédères ;
- ✓ Des nombreux sites classés et inscrits sur le territoire ;
- ✓ Des silhouettes villageoises emblématiques (Besse, Mizoën, Mont-de-Lans...) ;
- ✓ Un patrimoine architectural vernaculaire intéressant ;
- ✓ Des espaces publics à travailler en particulier en station dans une logique été/hiver : front de neige, place de la voiture...



- *Inscriptions d'orientations paysagères dans le PAS et le DOO : entrées de ville, silhouettes villageoises, place de la voiture dans l'espace public ;*
- *Protéger et mettre en valeur les sites paysagers et patrimoniaux sensibles ;*
- *Mettre davantage en valeur le patrimoine et la culture uissane ;*



# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



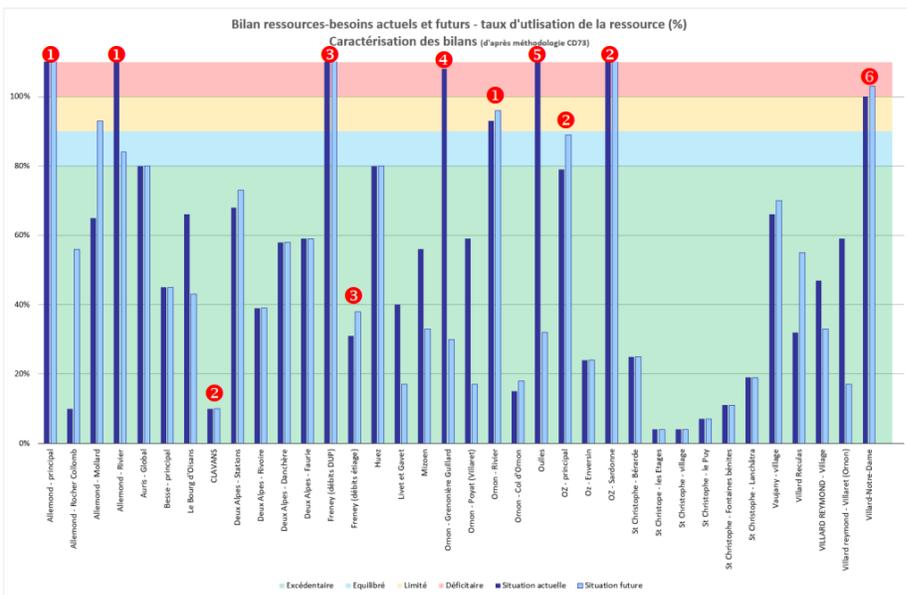
## La biodiversité

- ✓ Des milieux naturels, une faune et une flore riches et variés
- ✓ Un territoire de haute montagne, rural, avec des zones peu ou non accessibles ;
- ✓ Une fonctionnalité écologique de bonne qualité (corridors et réservoirs de biodiversité, outils de préservation et de gestion des espaces naturels, action du Parc National des Ecrins) ;
- ✓ Des pressions anthropiques (développement urbain, aménagement en montagne, fréquentation touristique, surpâturage, ...), en particulier sur les zones humides de la vallée ;
- ✓ Une déprise agricole sur les prairies de fauche de montagne et les pelouses sèches ;

- Protéger les réservoirs de biodiversités ;
- Travailler sur la trame verte et bleue en particulier dans la vallée avec la gestion des zones humides et des nappes stratégiques ;



# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



## Les ressources naturelles

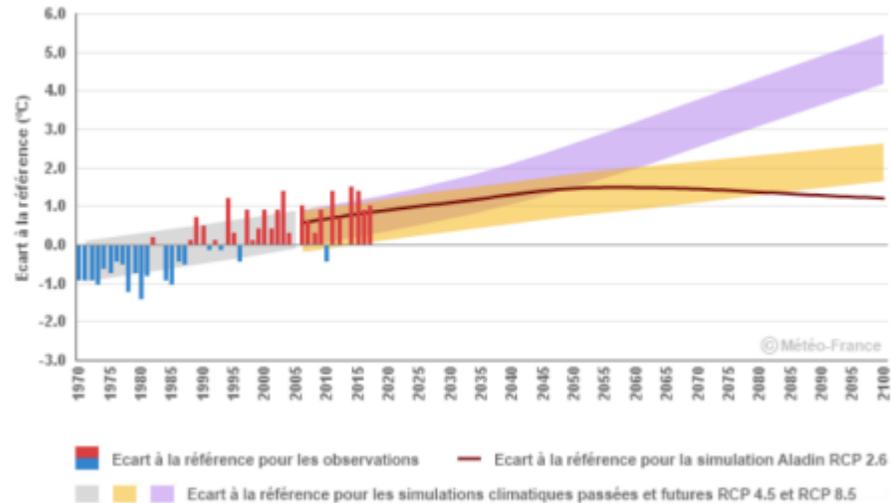
- ✓ Des ressources en eau souterraines stratégiques dans la logique amont / aval (nappe de l'Oisans et de l'eau d'Olle) ;
- ✓ Des ressources en eau potable excédentaire sur BO, 2A, Huez, Livet et Gavet, Saint Christophe en Oisans et Vaujany ;
- ✓ Des ressources à reconstituer en haute altitude ;
- ✓ Des améliorations à apporter sur les réseaux AEP d'Ornon, Allemond, Besse, Clavans, Oz, Oulles et Villard Notre Dame ;
- ✓ Un cycle de l'eau perturbé par le changement climatique et pouvant induire une problématique d'adéquation besoin/ressources ;
- ✓ Des extractions de matériaux en diminution malgré un usage local ;

- ➔ Anticiper le changement climatique sur l'évolution de la ressource en eau ;
- ➔ Une nécessaire anticipation des besoins futurs en matériaux ;

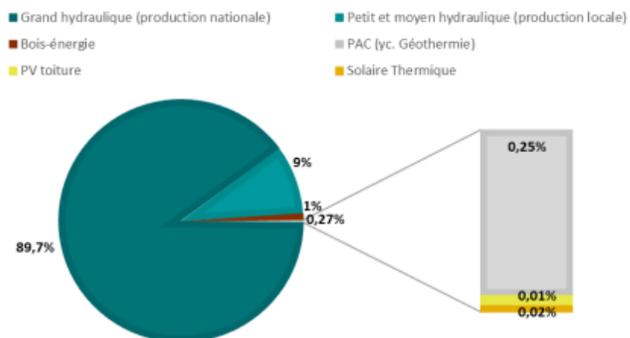


# ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Température moyenne annuelle en Rhône-Alpes : écart à la référence 1976-2005  
Observations et simulations climatiques pour trois scénarios d'évolution RCP 2.6, 4.5 et 8.5



## PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE EN 2018



## L'énergie et les GES

- ✓ Des activités économiques fortement consommatrices d'énergie et génératrice d'émissions de GES (transport, industrie...);
- ✓ Une utilisation de produits pétroliers pour le chauffage des habitations (50% des consommations) et pour une partie du tertiaire (18%);
- ✓ Peu d'alternative à la voiture individuelle pour se rendre sur le territoire;
- ✓ 34% des besoins sont couverts uniquement par les EnR locales;
- ✓ Une présence de forêts et prairies sur le territoire (puits de carbone importants à préserver) et une politique agricole favorisant le développement des prairies
- ✓ Un potentiel de développement important de la production de bois énergie et de solaire pouvant potentiellement couvrir une grande partie des besoins des logements + tertiaire en vallées

- Une ressource hydraulique encore exploitable pour le développement de micro et pico-centrales hydroélectriques (bien que déjà exploitée par de grands ouvrages)
- Un fort potentiel de diminution des consommations d'énergie grâce à la rénovation de l'habitat
- Une décarbonation attendue du secteur du transport qui devrait faire baisser les émissions

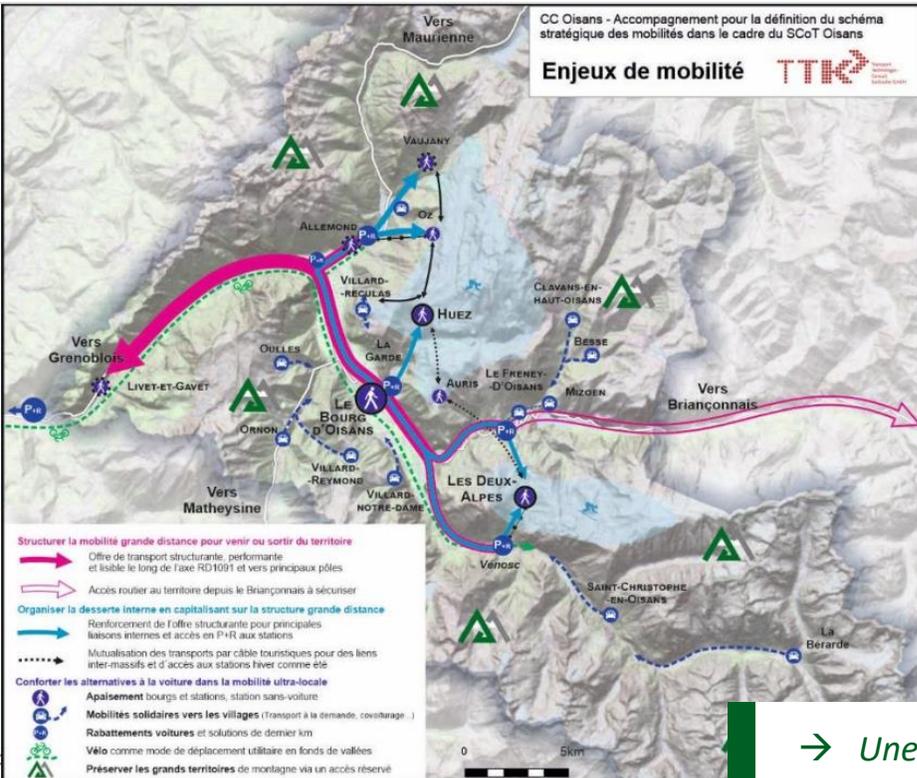


# ENJEUX EN MATIERE DE MOBILITES

## Les mobilités

- ✓ Un territoire difficilement accessible et uniquement par la route ;
- ✓ Des transports en commun peu structurants et comportant encore des ruptures de charges importantes ;
- ✓ Des déplacements internes au territoire (plus de 80%) faisant de l'Oisans un territoire atypique (peu de relation avec les territoires voisins) ;
- ✓ Des mobilités décarbonées qui commencent à se structurer mais qui manquent de maillage (voie verte, ascenseurs valléens ...)
- ✓ Des ascenseurs valléens => vallée / station sous exploitées ;
- ✓ La problématique récurrente et de plus en plus importante du stationnement à proximité des lieux emblématiques (plateau d'Emparis, plateau du Taillefer, vallée du Vénéon...)

→ Une réflexion InterScot à renforcer pour répondre aux problématiques d'accès au territoire ;  
Des liaisons collectives par bus intervillage en phase de test ;  
→ Améliorer le maillage du territoire pour limiter l'usage de la voiture ;  
→ Travail sur des mobilités décarbonées au sein du territoire (voies douces, transports par câbles, navettes vertes...)  
... des études techniques sont en cours sur plusieurs ascenseurs valléens (Freney/2Alpes, Venosc/2Alpes, Bourg d'Oisans/Huez, Le Verney / Vaujany)





# Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique

## La transition écologique : une approche transversale

Volonté des élus d'inscrire la transition écologique dans les différentes thématiques du territoire (logements, agriculture de proximité, rénovation, énergie de proximité, mobilités décarbonées...)

**AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ**

**AXE 2 : UN TERRITOIRE ÉQUILIBRÉ GARANT D'UNE POPULATION À L'ANNÉE**

**AXE 3 : UNE ÉCONOMIE CONFORTÉE S'APPUYANT SUR UNE ÉCONOMIE TOURISTIQUE DURABLE**

**Programme  
d'Aménagement  
Stratégique**

Elaboration de octobre  
2022 à juin 2023

- Débat en juillet 2023



## AXE 1 : UN TERRITOIRE PRÉSERVE POUR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

### **Orientation 1 : Réduire les consommations énergétiques et tendre vers un territoire neutre au niveau des émissions de Gaz à Effet de Serre**

- Objectif 1 : Diminuer les consommations énergétiques des logements et des bâtiments
- Objectif 2 : Limiter la fréquentation automobile du territoire en proposant des mobilités décarbonées
- Objectif 3 : Diminuer les consommations énergétiques des activités économiques et des collectivités

### **Orientation 2 : Développer la production d'énergie pour devenir un territoire à énergie positive**

- Objectif 1 : Construire la filière bois énergie
- Objectif 2 : Multiplier l'usage du photovoltaïque sur les constructions
- Objectif 3 : Poursuivre le développement de l'énergie hydraulique

#### **Programme d'Aménagement Stratégique**

Elaboration de octobre  
2022 à juin 2023

- Débat en juillet 2023



**Orientation n°3 : Préserver les ressources naturelles**

- Objectif 1 : Protéger et partager la ressource en eau dans une logique amont / aval
- Objectif 2 : Assurer un traitement de qualité des eaux usées
- Objectif 3 : Gérer les eaux pluviales en travaillant sur une approche plus perméable
- Objectif 4 : Limiter l'artificialisation des sols en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers
- Objectif 5 : Protéger la biodiversité et faire connaître les protections existantes
- Objectif 6 : Suivre et améliorer la qualité de l'air sur le territoire

**Orientation n°4 : Assurer une autonomie dans l'utilisation des matériaux, favoriser l'économie circulaire et la limitation des déchets**

- Objectif 1 : Consolider la filière extractive
- Objectif 2 : Réduire la production de déchets
- Objectif 3 : Recycler les déchets (végétaux, inertes...) et compléter la filière de stockage
- Objectif 4 : Consolider la filière bois énergie par une filière bois productive et manufacturière

**Programme  
d'Aménagement  
Stratégique**

Elaboration de octobre  
2022 à juin 2023  
• Débat en juillet 2023



**Orientation n°5 : Développer la résilience du territoire en lien avec sa vulnérabilité aux risques naturels, technologiques et climatiques**

- Objectif 1 : Protéger les populations des risques naturels et technologiques
- Objectif 2 : Améliorer la résilience face aux risques naturels et climatiques
- Objectif 3 : Travailler sur la durabilité, la polyvalence et la réversibilité des projets

**Orientation n°6 : Assurer un développement équilibré respectueux du paysage et du patrimoine**

- Objectif 1 : Inscrire les projets dans le respect du paysage communautaire
- Objectif 2 : Protéger les patrimoines architecturaux remarquables
- Objectif 3 : Mettre en valeur le patrimoine immatériel

**Programme  
d'Aménagement  
Stratégique**

Elaboration de octobre  
2022 à juin 2023

- Débat en juillet 2023

